

## Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 21 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 8 avril 2022

### PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 <sup>er</sup> adjoint		Pouvoir à Hervé DELBEGUE
Marie-Hélène LAJON, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 <sup>ème</sup> adjointe		Pouvoir à Marie-Christine SAGNAL
Alain CHADI		Pouvoir à Hervé DELBEGUE
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER		Pouvoir à Frédéric GEHIN
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT		Pouvoir à Frédéric GEHIN
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY		Pouvoir à Fabienne SALAMAND
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE		X
Marie-Christine SAGNAL	X	

**POUVOIRS :**

- M. Lionel RITTNER donne **pouvoir** à Hervé DELBEGUE
- Mme Marie-Claude GARIN donne **pouvoir** à Marie-Christine SAGNAL
- M. Alain CHADI donne **pouvoir** à Hervé DELBEGUE
- M. Grégory MEYER donne **pouvoir** à Fabienne SALAMAND
- Mme Sophie GUILLAUD-PIVOT donne **pouvoir** à Frédéric GEHIN
- Mme Aline BOSSY donne **pouvoir** à Fabienne SALAMAND

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, soit 12 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Fabienne SALAMAND**.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 mars
- Points d'informations :
  - Retour sur les décisions prises par délégation
  - Installation d'un nouveau conseiller municipal
- Validation des tarifs d'utilisation des salles communales
- Acquisition de terrains à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre de l'ENS
- Régularisation de voirie : impasse de Narbin
- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 14 mars 2022, et a été adressé le 23 mars dernier.

Le compte-rendu est validé.

*Frédéric GEHIN précise que les comptes-rendus ne sont mis en ligne sur le site internet qu'après validation du Conseil municipal.*

**Retour sur les décisions prises par délégation**

- Décision n°2022-2 : Lien opérateur : internet et téléphonie, ensemble des sites communaux, renouvellement du contrat
- Décision n°2022-3 : Projet d'aménagement urbain et paysager – secteur Bugnon, missions préalables aux études et missions d'ingénierie

**Installation d'un nouveau conseiller municipal**

*Frédéric GEHIN souhaite la bienvenue à Marie-Christine SAGNAL, qui devient Conseillère municipale à la suite de la démission de Catherine GRANGE de son mandat de conseillère municipale. Mme SAGNAL fera part des commissions dans lesquelles elle souhaite s'inscrire, pour le prochain conseil municipal*

## **Délibération n° 2022-4-1 :** **Tarifs d'utilisation des salles communales**

Monsieur le Maire propose de mettre en place des forfaits à destination des utilisateurs des salles communales, en cas de casse ou dégradation lors des utilisations, constatées à la réalisation de l'état des lieux.

Aussi, les nouveaux tarifs, qui entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2022 seraient les suivants :

- **Salle Polyvalente**
  - Association Corbelinoise (par manifestation)
    - Salle : 210€
    - Espace bar : 80€
  - Particulier Corbelinois :
    - Du vendredi à 17h au dimanche inclus : 1 000€
    - La demi-journée : 250€
  - Divers extérieurs
    - 750€ la journée
  - Association extérieure :
    - 1500€ la journée
  - Forfaits :
    - Ménage non fait : 250€
    - Remise en place non faite : 100€
    - Poubelles non vidées et/ou non triées : 100€
    - Casse ou perte de vaisselle : 50€
  - Caution à la réservation : 1000€
  
- **Salle Joseph BROSSE**
  - Association Corbelinoise : gratuit
  - Particulier Corbelinois
    - Du samedi 8h au dimanche 8h : 150€
    - La journée supplémentaire : 80€
    - La demi-journée supplémentaire : 50€
  - Particulier non-Corbelinois
    - Du samedi 8h au dimanche 8h : 200€
    - La journée supplémentaire : 100€
    - La demi-journée supplémentaire : 80€
  - Association extérieure : 200€
  - Forfaits :
    - Ménage non fait : 50€
    - Remise en place non faite : 50€
    - Poubelles non vidées et/ou non triées : 50€
    - Casse ou perte de vaisselle : 30€
  - Caution à la réservation : 500€

Monsieur le Maire précise également qu'en fonction du motif de réservation, et notamment lors des manifestations à but caritatif, les mises à disposition pourront avoir lieu à titre gratuit.

*Frédéric GEHIN indique qu'un gros travail a été mené par les élus sur la remise à niveau des salles. Il indique que la délibération prévoit la mise en place de forfait d'indemnisation en cas de manquement constaté lors de l'état des lieux sortant. Les autres tarifs sont inchangés.*

*Il précise que l'état des lieux est réalisé par un agent technique, sauf s'il doit avoir lieu en cours de weekend, auquel cas c'est l'adjoint d'astreinte qui s'en charge.*

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- APPROUVE les nouveaux tarifs d'utilisation des salles communales tels que déterminés ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à accorder la gratuité de la mise à disposition lorsque les motifs d'utilisation le justifient,

**Délibération n° 2022-4-2 :**  
**Acquisition de terrains à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné**  
**dans le cadre de l'ENS**

Monsieur le Maire rappelle que l'Espace Naturel Sensible du Boutet représente 253 parcelles et totalise une surface de 54,46 hectares.

A l'issue de l'étude de dureté foncière réalisée par la SAFER, permettant d'identifier les propriétaires des différentes parcelles et leur intérêt pour la démarche, plusieurs réunions d'informations ont eu lieu. Elles ont notamment permis d'établir des conventions avec une partie des propriétaires.

Ces dernières visent à engager les propriétaires dans les démarches de préservation de l'Espace Naturel Sensible de Boutet et d'autoriser la Commune à procéder à des études naturalistes sur leurs parcelles.

En outre, plusieurs parcelles de petite taille ont été identifiées comme appartenant à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, qui est d'accord pour les céder, à l'euro symbolique, à la commune.

*A la demande de René VIAL, Frédéric GEHIN précise que l'ensemble de ces terrains représentent une superficie de 3307m<sup>2</sup>.*

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
  
- APPROUVE l'acquisition auprès de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, des parcelles OB 271, 274, et 701, pour un euro symbolique.
- DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer le présent acte en l'office notarial des Avenières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

## **Délibération n° 2022-4-3 :** **Régularisation de voirie : impasse de Narbin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un contentieux de voisinage court depuis plusieurs années au niveau de l'impasse de Narbin. Ce contentieux porte sur des servitudes de passage entre parcelles. Il indique avoir reçu les riverains concernés, et leur avoir rappelé les décisions de justice ayant déjà eu lieu à ce sujet.

En revanche, un bornage judiciaire a été réalisé par un géomètre-expert et a donné lieu à un rapport du 19 mars 2014. Ce dernier a constaté de manière non équivoque les limites de parcelles de chaque riverain, et de la voirie communale.

Il convient alors de modifier la longueur de la voirie communale telle qu'elle apparaît dans le dernier tableau de voirie et approuvée par la délibération n°2017-3-6 :

- VC n°67 – Impasse de NARBIN
  - o Origine : VC n°68
  - o Fin : terrain Taconnet
  - o Longueur : 50 mètres (et non 78).

*René VIAL indique bien connaître le dossier pour avoir été impliqué dans ce conflit de voisinage lorsqu'il été Maire. Il rappelle l'historique de la longueur de voirie, et ses évolutions (100 mètres, 78 mètres, puis 50 mètres). Il estime impensable de déterminer une longueur de voirie à ce jour, en l'absence de règlement judiciaire du conflit en cours.*

*Frédéric GEHIN indique que cette longueur concerne uniquement la voirie communale, mais ne remet pas en question le chemin d'exploitation ou les potentielles servitudes de passage. Il précise en outre que la propriété Rigollet n'est pas enclavée, et pourrait bénéficier d'un accès distinct.*

*René VIAL rappelle que la Mairie est impliquée dans le conflit depuis plusieurs années. Il estime que cette délibération risque d'amplifier les difficultés.*

*Frédéric GEHIN indique que cette délibération permet uniquement de corriger la longueur de voirie communale afin de la mettre en accord avec le bornage judiciaire qui a été réalisé.*

*René VIAL s'inquiète des éventuelles conséquences d'une telle délibération dans une potentielle amplification du conflit.*

*Yoann ZINOPOULOS indique qu'un panneau propriété privée a déjà été installé. Il s'interroge sur l'accès aux boîtes aux lettres de l'ensemble des occupants. Frédéric GEHIN rappelle que le chemin d'exploitation est reconnu par l'arrêt de la Cour d'Appel et qu'en conséquence la servitude demeure sur le chemin d'exploitation.*

*René VIAL indique que le réseau d'eau potable passe également par ce chemin.*

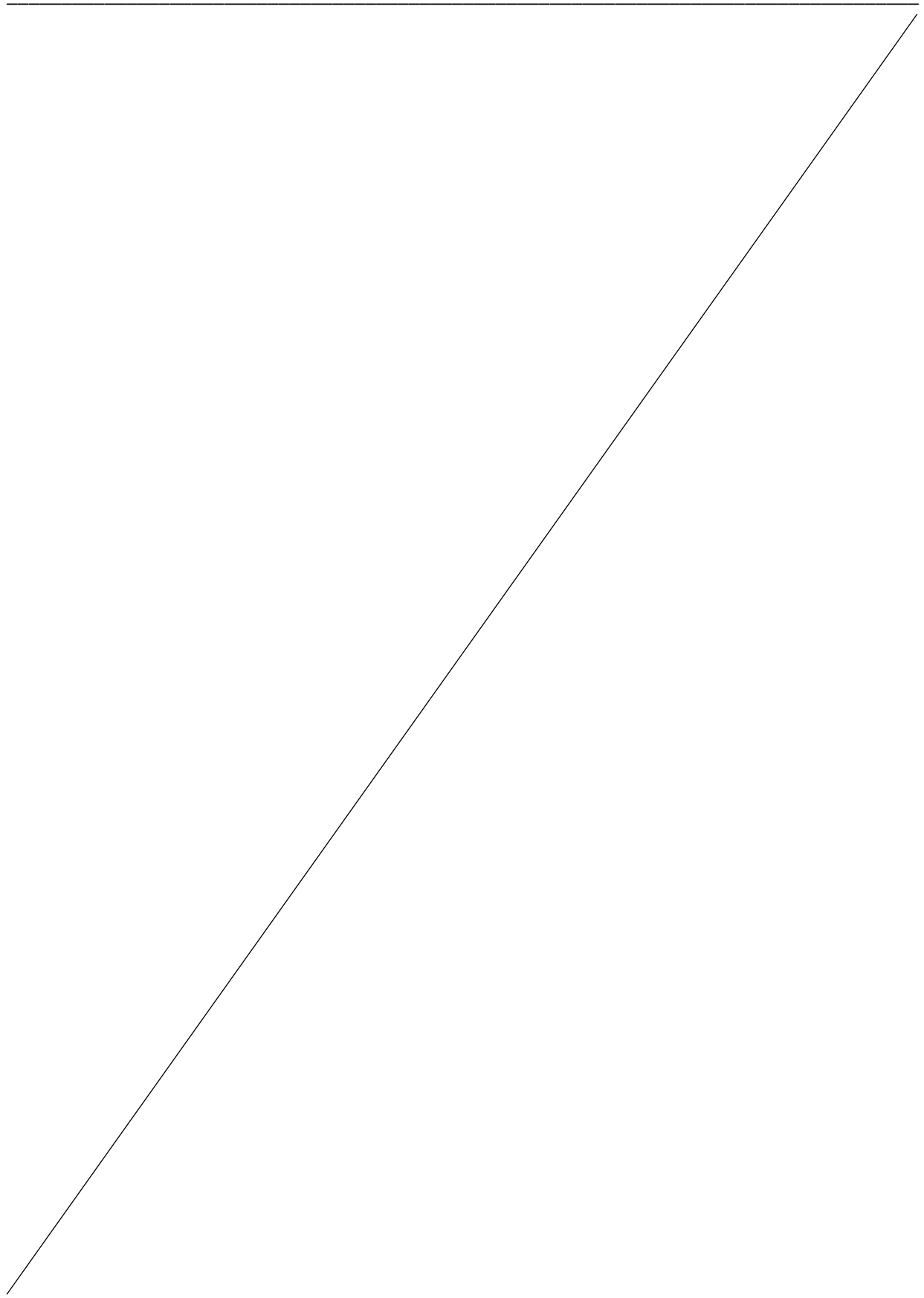
*Frédéric GEHIN précise que le classement en tant que voirie communale puis chemin d'exploitation n'enlève pas les servitudes en place ni les obligations incombant à chaque partie. En outre, les conclusions de la Cour d'Appel ne sont pas contradictoires à la présente délibération.*

### **Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 13
- CONTRE : 3 (René VIAL, François MANON et Ioan FILIMON).
- ABSTENTION : 2 (Christine GUIMOYAS, Jocelyne SCAPATURA)
  
- APPROUVE la modification du tableau des voiries communales.

- PRECISE que le chemin d'exploitation tel qu'il existe et les servitudes qu'il implique, demeurent en l'état.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.



## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Point d'informations – Balcons du Dauphiné**

*Frédéric GEHIN indique que le budget de la Communauté de communes a été approuvé lors du dernier Conseil communautaire, pour un montant de 46 millions d'euros en fonctionnement et 21 millions d'euros en investissement.*

*Il indique que le diagnostic sociodémographique du territoire a été présenté le 15 avril dernier. Le diaporama sera joint au compte-rendu. Ce travail permet de bien connaître la situation de la population tant sur le territoire communautaire que communal.*

*Le travail sur le projet de territoire se poursuit. Un séminaire ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux aura lieu le 11 juin. Il permettra l'inauguration du nouveau siège communautaire et la présentation du projet de territoire.*

*Yoann ZINOPOULOS indique avoir participé à une nouvelle réunion sur la mobilité le 30 mars dernier. Elle constitue une nouvelle étape de réflexion sur 4 enjeux : les besoins de mobilités des habitants captifs, la possession d'une voiture qui ne doit plus être une condition pour l'accès à l'emploi, la nécessité d'accélérer les changements de mobilités, et le besoin de faciliter les déplacements depuis et vers les territoires voisins. Il fait part de statistiques intéressantes : 50% des déplacements sont inférieurs à 3km, mais les 2/3 se font tout de même en voiture en voiture. En revanche 40% des déplacements ont lieu à l'extérieur du territoire. De même, 1 heure par jour, en moyenne, est consacrée aux déplacements. Enfin, 25% des habitants se considèrent contraints dans leur mobilité.*

- **Questions diverses**

*Frédéric GEHIN revient sur la soirée Soupe pour l'Ukraine, organisée par un collectif de citoyens, qui a eu un grand succès. Il considère que cette manifestation symbolise ce qu'est Corbelin, un village où la solidarité, le lien social, la fraternité sont essentiels.*

*La soirée des nouveaux arrivants et des naissances de l'année écoulée a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril, avec belle participation. Elle a été organisée par le CCAS et en présence du CME. Cette forte participation montre que Corbelin est un village ouvert, qui se renouvelle, tout en n'oubliant pas les traditions (en démontre le franc succès du dernier bal des conscrits).*

*Hervé DELBEGUE fait un retour sur les différents travaux de voirie. La session d'enrobé à froid a permis de reboucher les nombreux trous sur les routes communales.*

*Une zone piétons va être créée sur la rue des chalands : un sens interdit dans le sens montant sera mis en place jusqu'à la rue de la Bai ; l'accès riverain se fera dans le sens descendant. Les points de collectes pour les containers d'ordures ménagères ont été validés par le Syclum. Une information aux riverains sera faite dans les prochains jours avec une rencontre sur place.*

*En outre, une réunion de la commission travaux sera programmée en mai. Il s'agira d'aborder les aménagements mobiles de sécurité routière sur l'avenue de la soie et la zone du Bugnon. Le Département de l'Isère a accepté de prêter à la commune des séparateurs de voie.*

*Enfin un devis de réfection des enrobés de la route du vieux moulin, jusqu'à la route de Cassejoie, a été validé, pour un montant HT de 46 960€.*

*Concernant la sécurité, 2 plaintes ont été déposées : un panneau sens interdit appartenant à la commune a été dégradé, au niveau des Combes de Parjin. En outre, une effraction a eu lieu il y a quelques jours sur le local chaufferie du foot. Les réparations sont en cours.*

*Le premier rappel à l'ordre en cours à la suite du constat d'un dépôt sauvage, après une validation rapide du procureur sera effectué la semaine du 25/04.*



*Enfin, il souhaite, avec Fabienne SALAMAND, féliciter les équipes sportives communales : les basketteuses font un beau parcours : les seniors joueront en demi-finale de la Coupe l'Isère contre Saint André le Gaz ; l'équipe U17 de foot est qualifiée pour la demi-finale de la Coupe de l'Isère également ; enfin, les rugbymen ont perdu ce weekend en finale, mais ont fait un très beau parcours.*

*René VIAL souhaite faire remarquer le stationnement irrégulier sur l'avenue de la Soie. La présence de voitures sur les trottoirs oblige les piétons, et notamment les personnes avec des enfants et des poussettes à marcher sur la chaussée.*

*Hervé DELBEGUE indique qu'un véhicule a été marqué pour son enlèvement. Il précise en outre que les démarches sont en cours pour permettre à Monsieur le Maire d'utiliser le terminal de PV, qui fonctionne avec une carte nominative, qui était jusqu'alors au nom du garde-champêtre. Frédéric GEHIN indique qu'il prendra toutes ses responsabilités pour appliquer les contraventions nécessaires.*

*François MANON a été informé des démarches sur la rue des Chalands. Il souhaite se renseigner sur la création d'un point d'apport volontaire multi-flux, d'abord en containers aériens, puis si la démarche s'avère concluante, en enterré. Il précise qu'une partie des travaux d'enfouissement sera toutefois à la charge de la commune, pour un coût d'environ 10 000€, selon les réseaux souterrains. Frédéric GEHIN indique que la création d'un point d'apport volontaire, si elle est pertinente, devra avoir lieu dans un second temps, la piétonnisation de la rue étant prévue pour début mai.*

*En parallèle, François MANON propose d'installer deux nouveaux points de compostage partagés, l'un au niveau du square du 19 mars et l'autre à l'angle rue des chalands rue de la Baï. Il fera suivre les informations sur la mise en place en fonction de l'avancée de la réflexion.*

*Jocelyne SCAPPATURA fait un retour sur le Conseil Municipal des Enfants. Une sortie vélo est envisagée fin juin/début juillet. La commission « nature », a rencontré l'association Lo Parvi, en vue de la mise en œuvre d'ateliers d'animations sur le site de l'ENS du Boutet le 8 juin prochain. Enfin, le nettoyage d'automne aura lieu lors du weekend des journées du patrimoine.*

*Fabienne SALAMAND indique qu'un créneau de futsal va être mis en place sur Corbelin le lundi de 18h00 à 19h00, à l'initiative du Centre Social Jean Bedet. En outre, les chantiers jeunes pour l'été, seront renouvelés cette année, dans les mêmes conditions que l'année dernière.*

Frédéric GEHIN rappelle que les prochaines séances du conseil auront lieu :

- Mardi 17 mai à 19h00
- Jeudi 16 juin à 19h00.

Il rappelle que le second tour aura lieu ce dimanche, et fait un appel aux volontaires, plusieurs personnes prévues pour tenir le bureau de vote étant indisponibles pour Covid. Ioan FILIMON se propose.

La séance est levée à 20h25.

### **Intervention du public**

*M. BOUAHANA souhaite intervenir sur plusieurs sujets.*

*A titre préliminaire, il souhaite rappeler qu'il s'adresse aux élus, en tant que représentants des Corbelinois, et donc toujours de manière respectueuse, sans s'attaquer aux personnes, mais bien à la fonction.*

*Il indique que les nombreuses interventions lors du dernier Conseil municipal ont été difficiles à suivre lors de la retransmission. Il regrette également les « chicayas » entre certains élus. Il a en outre constaté la présence, au sein d'une commission municipale ouverte, d'une personne qui s'est illustrée dernièrement*

*pour avoir insulté publiquement un ancien Maire de la Commune. Il se dit profondément déçu qu'une telle personne ait été accepté dans cette commission.*

*Sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, M. BOUHANA rappelle la complexité du sujet, et regrette que les explications à la demande de Mme BOSSY, conseillère municipale, aient été peu intelligibles. Il demande que les interventions prochaines soient plus pédagogiques. De la même manière, il indique que les interventions de René VIAL sur le vote du budget, n'auraient pas dû se contenter de citer les numéros d'articles comptables, mais bien leur contenu complet. Sur la tarification du restaurant scolaire, il regrette également l'absence de clarté des explications de Monsieur le Maire, et souhaiterait connaître le coût de revient d'un repas, notamment la part relative aux matières premières, et celle liée au travail.*

*Il indique en outre que Raphael VALBUENA a adressé un courrier à Mme le Maire, fin novembre 2021, comprenant un certain nombre d'interrogations, à laquelle il a bien été répondu. Cependant, ce courrier n'a pas été diffusé aux conseillères et conseillers bien qu'il leur ait été adressé. Ce courrier alerte notamment sur le risque de fermeture de la pharmacie et interroge sur ce qui a été mis en place par la municipalité pour s'en prémunir. Il souhaite également savoir ce qu'il en est du projet du précédent mandat relatif à la création d'une maison seniors, et pourquoi ce projet n'a-t-il pas été mené à terme ?*

*Frédéric GEHIN rappelle que l'équipe a fait le choix d'une diffusion en direct des séances du Conseil municipal, par transparence, mais que cela nécessite encore des améliorations tant sur l'utilisation des micros que sur le matériel utilisé. Les débats ont la vertu d'être transparents, et les échanges sont parfois tendus mais tant qu'ils demeurent dans les règles de la bienséance, ils découlent du jeu de la démocratie.*

*Concernant la pédagogie nécessaire à la révision du PLU, au-delà du Conseil municipal, ce dernier fera l'objet d'une réunion publique qui aura lieu -début juillet et donnera lieu à des explications plus complètes et plus claires.*

*Monsieur BOUHANA regrette que la mise en place de la tarification sociale ait tant tardé. Frédéric GEHIN lui rétorque que la concertation prend du temps, et qu'il est nécessaire d'attendre un début d'année scolaire pour instaurer de nouveaux tarifs. Cette durée a également permis de s'inscrire dans le nouveau dispositif national des cantines à 1€.*

*Sur la composition des commissions, Frédéric GEHIN indique qu'aucun « tri » n'a été fait et que tous les volontaires étaient les bienvenus. Le travail en commission se fait en respect. M. BOUHANA s'interroge sur la cohérence entre le rôle du Maire en tant qu'Officier de Police Judiciaire, et le souhait de s'impliquer dans les démarches de rappels à l'ordre, et l'acceptation, donc la cooptation, d'une personne qui n'a aucun respect pour l'institution que représente le Maire.*

*Concernant le courrier de M. Valbuena, Frédéric GEHIN indique le choix a été fait de ne pas communiquer ce courrier à l'ensemble du Conseil. Il appartient au Maire et aux adjoints de déterminer à qui ils communiquent. Il précise en outre que M. VALBUENA disposait de l'ensemble des coordonnées des conseillers, et donc qu'il aurait pu les envoyer directement*

*Sur la question de la pharmacie, ce sujet a été évoqué lors des vœux en vidéo et sur le document écrit qui relatait le discours des élus, diffusé aux plus anciens. Bien entendu, attache a été prise avec la pharmacienne et son successeur. Des études sont en cours pour la réalisation, par la Commune, d'un bâtiment ayant notamment vocation à accueillir la pharmacie. Concernant la résidence seniors, le projet de la précédente équipe municipale n'a pas été mené à terme en raison des élections municipales intervenues entre temps. La nouvelle équipe, élue, donc légitime, a décidé de ne pas donner suite à ce projet, car il apparaissait ne pas correspondre au besoin réel de la population seniors sur Corbelin. Le projet de PLU, au-delà de la seule problématique de la constructibilité des parcelles, permettra de répondre aux différents besoins en habitat, y compris pour les personnes âgées.*

*En conclusion, M. BOUHANA indique avoir appris de cet échange beaucoup de choses que la majorité des Corbelinois ignore, comme la pharmacie, qui est un sujet qui inquiète les habitants, ou l'abandon du projet de résidence seniors, sans toutefois que l'équipe n'abandonne à leur sort les seniors.*

*Frédéric GEHIN admet qu'il y a un manque de réunions publiques depuis mars 2020, en raison du contexte sanitaire. Une réunion est toutefois prévue avant l'été notamment sur la révision du PLU, en prenant compte du besoin de pédagogie et de clarté. Ce sera l'occasion de développer d'autres thèmes.*

*M. BOUHANA demande enfin que l'équipe puisse mettre ses actes en accord avec ses écrits, en faisant référence à la demande récurrente de lutter contre les incivilités du quotidien, notamment sur le mauvais entretien des haies en bordure de voies communales.*

**FEUILLET DE CLOTURE**

Séance du 21 avril 2022

- Délibération n°2022-4-1 : Tarifs d'utilisation des salles communales
  - Délibération n°2022-4-2 : Acquisition de terrains à la Communauté de communes des Vals du Dauphiné dans le cadre de l'ENS
  - Délibération n°2022-4-3 : Régularisation de voirie : impasse de Narbin
- 
- 